

« Accord » assurance chômage : encore et toujours des régressions !

Un nouvel accord sur l'assurance chômage (ou avenant) a été trouvé entre le patronat et certains syndicats hier en fin de soirée. L'exercice de la période était de trouver de nouvelles économies à faire sur le dos des salarié·es parti·es suite à une rupture conventionnelle. S'il est vrai que celles-ci se multiplient il faudrait en interroger les causes : dégradation des salaires et des conditions de travail qui incitent au départ ? Perte de sens ? Ou détournement du dispositif par le patronat pour éviter des licenciements ?

Aidé par la pression du gouvernement qui exigeait un accord avec à la clé plus de 400 millions d'euros d'économies le patronat a obtenu ce qu'il voulait : toujours moins de durée d'indemnisation pour les salarié·es parti·es en rupture conventionnelle. Les salarié·es de plus de 57 ans qui perdent plus de 6 mois d'indemnisation sont particulièrement touché·es alors que les difficultés à retrouver un emploi augmentent avec l'âge.

L'Union syndicale Solidaires dénonce une nouvelle fois ce démantèlement à marche forcée de l'assurance chômage par le patronat et le gouvernement. Alors que les plans de licenciements se multiplient, il y a au contraire urgence à renforcer les protections collectives.